

Guide de planification de paroisse et de pieu pour les situations d'urgence

Les conseils de pieu et de paroisse peuvent utiliser ce guide de planification pour élaborer ou mettre à jour leur plan d'intervention dans les situations d'urgence (voir Manuel 1 : présidents de pieu et évêques, 2010, 5.1.3 et 5.2.11).

Les plans de pieu et de paroisse doivent être coordonnés avec les plans de la collectivité. Les dirigeants peuvent envisager d'appeler des spécialistes de l'entraide qui aideront aux interventions dans les situations d'urgence. Les plans les plus efficaces sont ceux qui sont brefs et pas trop compliqués. Il est recommandé que les conseils revoient les plans régulièrement et les mettent à jour.

1re étape : Identifier les catastrophes possibles

Faites la liste des catastrophes (naturelles ou humaines) qui sont les plus susceptibles de se produire dans votre région. Pour chaque type de catastrophe, identifiez les actions spécifiques qu'il serait nécessaire de mener. (Par exemple : Dans le cas d'une catastrophe où des maisons sont endommagées, par exemple lors d'un tremblement de terre, d'un incendie, d'une inondation, d'un ouragan, etc., il est essentiel de trouver un abri temporaire pour les familles évacuées.)

2e étape : Collecter les renseignements importants

Collectez et tenez à jour les renseignements suivants :

- Les coordonnées de tous les membres et missionnaires vivant dans les limites du pieu ou de la paroisse.
- Une carte ou un plan de la région indiquant le domicile des membres et des missionnaires.
- La liste des membres qui ont des besoins spéciaux, comme les personnes handicapées et les personnes âgées.
- La liste des membres qui possèdent du matériel ou des compétences (par exemple une formation médicale ou de secourisme) qui seraient essentiels en cas de catastrophe.
- Les coordonnées de services de sécurité publique (par exemple police, pompiers, médecins).
- Les coordonnées d'organismes de la société civile (par exemple la Croix Rouge ou le Croissant Rouge) qui fournissent des services d'urgence comme de la nourriture, des abris et des soins médicaux.
- Les coordonnées des dirigeants interrégionaux de l'entraide et, là où ils existent, les établissements d'entraide de l'Église.

3e étape : Organiser la répartition des tâches et les procédures

Planifiez la façon dont le conseil va organiser et exécuter toutes les tâches indiquées ci-dessous, en définissant quelles personnes seront responsables de chaque tâche et les procédures qu'elles suivront. Désignez un endroit central principal et un endroit de remplacement où les membres du conseil se réuniront lors d'une situation d'urgence pour diriger les actions de secours.

Avant une catastrophe

- Nouez des relations de travail avec les autorités civiles et les organismes de secours de la collectivité.

Immédiatement après une catastrophe

- Informez-vous de la situation des membres et des missionnaires et faites-en rapport.

Les rapports sur les besoins des membres viennent généralement des instructeurs au foyer et sont signalés aux dirigeants de collège qui, à leur tour, en font état à l'évêque. Les évêques, à leur tour, en font rapport au président de pieu.

- Aidez à retrouver les membres des familles qui ont été séparées.
- Obtenez des soins médicaux pour les personnes qui ont été blessées ou qui ont d'autres problèmes de santé.
- Coordonnez les interventions avec les autorités civiles et les organismes de secours de la collectivité.
- Évaluez les besoins et prenez des dispositions pour que des provisions et du matériel de base, comme de la nourriture, des abris temporaires, des installations sanitaires et des vêtements soient fournis aux membres et aux non-membres. On peut faire appel au directeur de l'entraide de l'interrégion et, là où ils existent, aux établissements d'entraide de l'Église pour fournir des provisions et des services.
- Vérifiez l'état des bâtiments et des propriétés de l'Église et faites-en rapport.

Pendant la période suivant une catastrophe

- Apporter de l'aide aux membres dont le logement ou les biens ont été endommagés, qui sont émotionnellement traumatisés ou qui se retrouvent sans ressources.
- Voyez avec les autorités civiles et les organisations de secours ce que l'Église peut faire pour répondre aux besoins de la collectivité et comment les mettre en œuvre.

Guide de planification de paroisse et de pieu pour les situations d'urgence

4e étape : Identifier les méthodes de communication en cas d'urgence

Identifiez et prévoyez des méthodes de communication de remplacement pour le cas où il serait impossible d'utiliser les lignes de téléphone classiques et mobiles et où les voies de communication terrestres seraient interrompues par une catastrophe. Il peut s'agir des méthodes suivantes :

- Les communications via Internet (courriels, média sociaux et téléphonie par Internet).
- Les messages textes sur téléphone mobile (qui peuvent fonctionner même si le service vocal est interrompu).
- La radio amateur.
- Le contact direct à pied, à bicyclette, etc. (Les missionnaires à plein-temps peuvent aussi participer.)

Si nécessaire les dirigeants de la prêtrise peuvent appeler des membres de leurs unités comme spécialistes en communication. Les personnes qualifiées possèdent souvent leur propre équipement de communication et une expérience précieuse.

5e étape : Inciter les membres à se préparer

Incitez régulièrement les membres à s'engager à se préparer et à suivre les conseils énoncés dans les brochures Préparez tout ce qui est nécessaire : Réserves au foyer (04008) et Préparez tout ce qui est nécessaire : Finances familiales (04007). Vous pouvez utiliser les moyens suivants pour y parvenir :

- Réunions de la prêtrise et de la Société de Secours.
- Discours de réunion de Sainte-Cène ou de conférence de pieu.
- Messages des instructeurs au foyer et des instructrices visiteuses.